

Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Formation / #Prévention / #Baromètre

 Tweet it

## 3<sup>e</sup> édition de l'Observatoire des formations à la prévention des entreprises artisanales du BTP : les formations à la prévention poursuivent leur progression

*Paris, le 26 octobre 2015* - La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du Bâtiment (CAPEB), la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), l'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail (IRIS-ST) et l'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) dévoilent la troisième édition de la note de synthèse des chiffres de l'Observatoire des formations à la prévention suivies par les entreprises artisanales du BTP. Les tendances de l'année 2013 révèlent une hausse des formations à la prévention malgré une baisse globale de la formation continue dans l'artisanat.



### 2013 : la prévention poursuit sa progression quand la formation continue baisse globalement (-4% par rapport à 2012)

L'année 2013 voit le passage des formations à la prévention en première place des thématiques avec 43%, après une hausse significative en 2012 (+22%), et juste devant la formation à la technique qui représente 42%.

**Augmentation des formations à la prévention** - En 2013, les formations à la prévention enregistrent une hausse du nombre de stagiaires pour la troisième année consécutive (+5%). C'est la conséquence du renforcement de la formation des professionnels à la prévention des risques amiante et électricité entamé en 2012, à la suite des évolutions réglementaires.

**Recul de la formation continue dans l'artisanat du BTP** - Cette baisse de la formation continue vient contrebalancer les bons chiffres de la formation à la prévention. Elle se traduit par une baisse des effectifs stagiaires dans les formations à la gestion et dans les formations techniques.

En parallèle, les formations aux risques inhérents aux manutentions manuelles restent à la marge, alors qu'il s'agit de la première cause d'accident du travail et de maladie professionnelle.

## Les leviers d'amélioration : valoriser les connaissances en prévention et impliquer toute la filière

Les travaux de l'Observatoire ont permis d'identifier ou de confirmer plusieurs leviers qui devraient permettre d'améliorer le suivi et l'impact des formations auprès des artisans du BTP :

- *Améliorer le suivi des formations à la prévention en agissant sur les freins*
- *Intégrer la prévention comme une compétence métier*
- *Adapter l'enseignement prévention aux besoins et contraintes des entreprises artisanales du BTP*
- *Intégrer la prévention à toutes les étapes clés de l'acquisition de connaissances et de compétences (formation initiale, création et reprise d'entreprises,...).*

**Patrick Liébus, président de la CAPEB et de l'IRIS-ST, commente :**

« Les formations à la prévention sont une priorité pour la CAPEB, la CNATP, l'OPPBTP et l'IRIS-ST, car c'est un enjeu incontournable de sécurité au travail et de limitation des accidents professionnels. Cette troisième édition de l'observatoire des formations à la prévention, souligne que la répartition des formations dans ce domaine est encore inégale. Certains thèmes prioritaires tels que les formations aux risques inhérents aux manutentions manuelles, première cause d'accident du travail et de maladie professionnelle, ne sont pas suffisamment suivies par les professionnels. »

**Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTP, commente :**

« Bien au-delà du simple respect de la réglementation, l'OPPBTP mène depuis quelques années des études qui mettent en évidence de manière incontestable, que faire de la prévention, c'est améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises, spécialement de petite taille. La formation, tant initiale que continue, est le premier levier permettant de relever les formidables défis, économiques, sociaux et juridiques, liés à la sécurité et à la santé au travail»

**Françoise Despret, Présidente de la CNATP, commente :**

« C'est devenu une banalité que de dire que la prévention est essentielle pour l'entreprise ; il faut pourtant le répéter sans cesse car le moindre relâchement renforce les risques. Se former est une nécessité pour que la prévention devienne une seconde nature pour le chef d'entreprise et ses salariés. L'observatoire des formations à la prévention est un excellent indicateur par les réalités qu'il met en évidence. Il nous montre d'ailleurs cette année que les formations en prévention progressent. C'est une bonne chose. La régularité de la publication est également très importante. Avec le recul nous constatons les évolutions et les points sur lesquels les organisations professionnelles en général et la CNATP en particulier doivent mettre l'accent dans leur communication vers les entreprises artisanales. Pour le secteur des Travaux publics et du Paysage, l'observatoire est un support essentiel. »



- ✓ Télécharger la nouvelle note de synthèse de l'Observatoire (faits marquants de l'année 2013) : [ici](#)
- ✓ Retrouver la seconde note de synthèse de l'Observatoire (faits marquants de l'année 2012) : [ici](#)
- ✓ Retrouver la première note de synthèse de l'Observatoire (faits marquants de l'année 2011) : [ici](#)

## **La prévention : premier domaine de formation, devant la technique et la gestion**

**La prévention, 1<sup>er</sup> domaine des formations suivies** - En 2013, la prévention devient le premier domaine de formation suivi, avec 43% contre 40% en 2012 et 48 745 actifs de l'artisanat du BTP formés. Elle dépasse celles qui sont relatives à la technique (42%), désormais en deuxième position devant les formations à la gestion à (15%).

**De plus en plus d'actifs** - On note que les actifs du BTP s'investissent de plus en plus dans les formations obligatoires à la prévention puisque le nombre de personnes formées a augmenté de 5% sur ces trois dernières années. Les salariés restent plus représentés dans la participation aux formations à la prévention, à 92% contre 8% pour les non-salariés (chefs d'entreprise et conjoints non-salariés).

**Des niveaux de participation disparates selon les métiers** - L'Observatoire révèle que les métiers de l'électricité et ceux des travaux publics sont plus représentés par rapport à leurs effectifs totaux. Les électriciens représentent ainsi 15% des effectifs de stagiaires alors qu'ils constituent 10% des salariés du BTP. À l'opposé, les métiers de la maçonnerie et du carrelage, du plâtre et de l'isolation et de la peinture, vitrerie et du revêtement enregistrent une légère baisse (-8%, -9% et -2% respectivement). Ces chiffres sont à nuancer car les risques inhérents à ces différents corps de métiers et les obligations nécessaires à l'activité de l'entreprise ne sont pas toujours en corrélation.

**L'impact visible des réglementations** - En 2013, les formations à la gestion des risques amiante et électricité poursuivent leur progression (+81% et +27% respectivement) sous l'effet des évolutions réglementaires de 2012. La formation à la conduite d'engin se maintient à la tête du classement pour la troisième année consécutive.

**Des écarts selon les régions** - L'année 2013 est synonyme de dynamisme pour les régions Lorraine, Nord-Pas-de-Calais et Provence-Alpes-Côte-D'azur qui enregistrent une hausse du nombre de formations par rapport à 2012. La Lorraine confirme ainsi l'augmentation nette du nombre d'inscriptions déjà enregistré l'année précédente. C'est en revanche une année de recul du nombre des formations pour l'Île de France, les Pays-de-la-Loire et la Picardie qui font preuve d'un moindre dynamisme.

**Disparité hommes, femmes** - Tandis que les **femmes constituent 2% des effectifs formés pour 11% des effectifs du BTP, les hommes entre 21 et 40 ans, sont les plus impliqués dans les formations à la prévention (60% des effectifs formés)**. Cela s'explique par les fonctions majoritairement administratives que remplissent les femmes, moins concernées par les formations répondant à des problématiques chantier. On note toutefois qu'elles jouent un rôle central dans la bonne mise en œuvre et la gestion quotidienne des démarches de prévention dans les entreprises.

**Les différentes générations et la formation** - Les artisans de 21 à 50 ans sont majoritaires parmi les effectifs assistant aux formations. Les chiffres révèlent ainsi que les deux extrémités de la pyramide des âges sont les moins présentes aux formations. S'agissant des plus de 50 ans, cet écart peut s'expliquer par l'expérience significative acquise et le volume de formations déjà suivies. En ce qui concerne les plus jeunes (moins de 20 ans), encore fraîchement sortis de la formation initiale, ils auront déjà été formés aux différents aspects de la prévention (ex. PRAP, travail en hauteur, SST,...) et devront attendre d'avoir fait leurs armes sur les chantiers avant de mettre à jour leurs connaissances.

---

### ***Cartographier la prévention des risques professionnels pour mieux agir***

**À travers la production d'une note de synthèse annuelle, l'Observatoire des formations de la prévention permet de suivre les évolutions statistiques par métier, par risque, par profil de stagiaire ou encore par région. Ces indicateurs sont essentiels pour identifier les actions prioritaires.**

#### **Périorodicité :**

**Cette troisième note de synthèse de « l'Observatoire national des formations à la prévention » porte sur l'année 2013. Elle vise à mettre en œuvre des actions concrètes, en partenariat avec des organismes de formation. L'objectif est de toujours mieux prendre en compte les besoins et spécificités des entreprises**

artisanales du BTP.

#### **Méthodologie et sources :**

L'*Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et Sécurité au Travail (IRIS-ST)* analyse depuis 2011 les formations à la prévention réalisées par les entreprises artisanales du BTP en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP. L'objectif de cette étude est simple, il s'agit d'avoir une meilleure connaissance des formations sécurité suivies par ces professionnels pour pouvoir dégager des axes d'actions.

Pour réaliser cette étude, l'*Institut utilise les données disponibles en s'appuyant notamment sur les fichiers du FAFCEA pour les chefs d'entreprises et les conjoints non-salariés et ceux de CONSTRUCTYS pour les salariés. Ils regroupent l'ensemble des stages ayant fait l'objet d'une prise en charge par ces organismes. Le périmètre d'analyse porte sur les actifs des entreprises artisanales de moins de 20 salariés et les artisans travaillant seuls.*

---

#### **A propos de la CAPEB :**

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat\* du Bâtiment ([www.capecb.fr](http://www.capecb.fr)) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés\*\*, soit 98% des entreprises du Bâtiment\*\*\*
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

\* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

\*\* Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

\*\*\* Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

#### **A propos d'IRIS-ST : ([www.iris-st.org](http://www.iris-st.org))**

L'*IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail)* est un pôle d'innovation créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, et reconnu par les pouvoirs publics en 2009. Il se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'*IRIS-ST* développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'*IRIS-ST* s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

#### **A propos de l'OPPBTP**

L'*Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP)* a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 341 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 7 300 actions de CONSEIL auprès de 7 000 entreprises, sur plus de 6 000 chantiers
- La FORMATION de 21 500 professionnels du BTP grâce à 99 stages adaptés aux entreprises
- Des actions d'INFORMATION pratiques et illustrées

Passez simplement à la prévention avec l'*OPPBTP* - [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)

Retrouvez toute l'information de la prévention sur [www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)

#### **A propos de la CNATP : [cnatp@cnaptp.org](mailto:cnatp@cnaptp.org)**

La Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

On compte 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés). 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur, 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %. Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités.

---

#### **Contacts presse :**

**Pour la CAPEB**

Agence Hopscotch Paris : Isabelle PESTOURIE - Tél : 01 58 65 10 77 - [ipestourie@hopscotch.fr](mailto:ipestourie@hopscotch.fr)

Baptiste ROMEUF - Tél : 01 58 65 00 45 - [bromeuf@hopscotch.fr](mailto:bromeuf@hopscotch.fr)

CAPEB : Isabelle PLANCHAINS - Tél : 01 53 60 50 00 /77/81 et 06 08 56 78 06 - [i.planchais@capeb.fr](mailto:i.planchais@capeb.fr)

Pour IRIS-ST

Responsable de l'IRIS-ST : Mélanie BAUMEA - Tél : 01.53.60.51.41 [m.baumea@iris-st.org](mailto:m.baumea@iris-st.org)

Pour l'OPPBTP

OPPBTP : Sonia CHATELAIN - Tél : 01 46 09 27 28 [sonia.chatelain@oppbtp.fr](mailto:sonia.chatelain@oppbtp.fr)

CLC Communications : Tél : 01 42 93 04 04 - Jérôme Saczewski / [j.saczewski@clccom.com](mailto:j.saczewski@clccom.com) - Anne-Claire Berthomieu / [ac.berthomieu@clccom.com](mailto:ac.berthomieu@clccom.com) - Jessica Djaba / [j.djaba@clccom.com](mailto:j.djaba@clccom.com)

Pour la CNATP

Secrétaire Général de la CNATP : Francis BOULLARD (CNATP) 01.53.60.51.75 - 06.34.99.20.01 [f.boullard@cnatp.org](mailto:f.boullard@cnatp.org).